

# Dans les Hauts-de-France, une subvention à la fédération Stop Éoliennes provoque des turbulences

Fidèle à sa promesse de campagne, Xavier Bertrand vient d'octroyer une très confortable subvention aux anti-éoliens. L'opposition en colère dénonce une approche partisane, à la limite de la légalité.

[Energie](#) | 20 mai 2022 | [Nadia Gorbatko](#) | [Actu-Environnement.com](#)

[Réduire la taille du texte](#)[Augmenter la taille du texte](#)[Imprimer cette page](#)[Envoyer par e-mail](#)



© [olivierguerinphoto](#) Les Hauts-de-France abritent un tiers des éoliennes de l'Hexagone.

En mars 2021, le président du conseil régional des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, avait fait de la lutte contre les éoliennes l'une de ses promesses phares de campagne. En accordant, jeudi 19 mai, une subvention de 170 000 euros sur trois ans, dont 40 000 pour cette année, à la toute nouvelle fédération Stop Éoliennes Hauts-de-France, il vient de se doter d'un nouvel outil pour soutenir son combat. Objectif officiel de ce budget, plus que conséquent pour ce type d'association, et octroyé dans le cadre d'une [convention pluriannuelle](#) d'objectifs et de moyens : « *Lutter contre l'essor éolien dans les Hauts-de-France afin de préserver de manière durable paysages, patrimoine et attractivité.* » Les Hauts-de-France totalisent un tiers des [9 000 mâts que compte la France](#), souligne Christophe Coulon, vice-président de la Région. « *Les habitants n'en peuvent plus de cette ultra-concentration. Or, les [enquêtes publiques](#) ne se déroulent plus en présentiel, mais en distanciel et les voies de recours se sont réduites.* »

## Un désaccord sur l'objectif...

D'où la volonté des dirigeants de la collectivité, soutenus sur ce point par le Rassemblement national, de « *combler ces trous démocratiques* », en offrant à cette fédération des leviers mutualisés pour « *sensibiliser et informer les populations, éclairer les élus, mettre les études en réseau.* » Mais aussi d'aider les associations « *lors des enquêtes publiques, en justice et par des études sur les nuisances* ». Dans le cadre de son programme d'action 2022, la fédération souhaite ainsi, en particulier, mobiliser les avocats et mettre en place des actions de communication grand public, via la réalisation de photomontages sur les impacts paysagers des projets, des tracts ou un site internet.

Quand il y a une adhésion des habitants, pourquoi donner à une association les moyens de bloquer ces projets-là ?

Katy Vuylstecker, conseillère régionale des Hauts-de-France

Pour l'opposition, il s'agit clairement de donner à ces associations la possibilité de faire [barrage à l'ensemble des projets sans aucune distinction](#). Une approche partisane, voire « *obsessionnelle* », qui hérisse considérablement la délégation écologiste. « *Comment peut-on s'opposer par principe à [une énergie dont nous avons besoin](#) ?* » s'interroge l'une de ses conseillères, Katy Vuylstecker. « *Il n'est plus question du bon ou du mauvais projet, du bon ou du mauvais endroit, de l'adhésion ou pas des citoyens... Certains territoires sont extrêmement dotés en éoliennes, d'autres non. Il faut regarder au cas par cas si c'est pertinent. Et quand il y a une adhésion des habitants, pourquoi donner à une association les moyens de bloquer ces projets-là ?* »

### ... mais aussi sur la méthode

Les élus de la délégation écologiste contestent aussi la méthode adoptée par le conseil régional, qu'ils jugent opaque et à la limite de la légalité. Ces derniers s'étonnent notamment de la générosité de cette manne de 40 000 euros, dès la première année, soit 77 % du budget prévisionnel de l'organisme, pour une association opérationnelle depuis mars seulement, incapable de produire un premier bilan d'activité et de faire la preuve de ses capacités à agir. Ils regrettent aussi un vote en commission permanente, non publique, plutôt qu'en plénière, et la non-transmission de certains documents demandés afin d'étudier le dossier. Enfin, ils dénoncent cette utilisation « *anormale* » des fonds publics à des fins de communication politique qui limitera de fait la possibilité de contrôler leur utilisation.

Pour Christophe Coulon, qui assure avoir remis aux conseillers tous les éléments requis, cette initiative du conseil régional respecte parfaitement les règles : les associations adhérentes de la fédération sont déjà connues et la délibération a déjà été présentée il y a une semaine, souligne-t-il. L' élu, qui affirme, par ailleurs, vouloir donner toute leur places aux renouvelables, notamment à la biomasse et à la méthanisation, assure qu'un débat sur l'énergie aura, de toute façon, lieu dans le cadre de la révision du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) et celle de la [programmation pluriannuelle de l'énergie](#) (PPE). Dans l'attente d'une mobilisation citoyenne, rendue plausible par le tollé déclenché par cette affaire, les élus écologistes envisagent de demander un « contrôle de légalité » du dossier au préfet. Ils n'excluent pas non plus un recours en justice pour « *excès de pouvoir* ».



[Nadia Gorbatko, journaliste](#)  
[Rédactrice spécialisée](#)